



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS LTVTC

en vue de l'obtention d'une carte professionnelle de chauffeur de Taxi ou de VTC

**Période d'inscription** : du 5 au 23 août 2019

**5<sup>ème</sup> session d'examens** : du 3 au 12 octobre 2019

TAXI     VTC

N° participant :

(à compléter par l'IFAGE)

Tentative N° 1    2    3

*Ecrire lisiblement*

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom(s) de famille (idem pièce d'identité) :	Nom de jeune fille :	Prénom(s) :
Adresse et numéro (indiquer le logeur éventuel) :		NPA et localité :	Pays :
Email :		N° téléphone portable :	Date de naissance :
Nationalité ou origine :		Permis de séjour (type et échéance) :	Catégorie permis de conduire :

## A) PIECES A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso), pour les ressortissants suisses ou d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.
- Copie du passeport en cours de validité (recto-verso) et d'une autorisation de travail ou de séjour en cours de validité, pour les ressortissants d'autres Etats étrangers.
- Copie du permis de conduire suisse (recto-verso). *Le candidat doit être titulaire de la catégorie D1 sans restriction 3.5 ou de la catégorie B avec le code 121 (transport professionnel de personnes).*
- En cas d'inscription après un échec lors d'une précédente session, tous les procès-verbaux des notes des sessions concernées pour la carte professionnelle demandée.
- En cas de demande de dispense pour une matière (point B ci-dessous), le formulaire de demande dûment rempli avec le(s) justificatif(s) ou la décision de dispense approuvée par le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)

## B) DEMANDE DE DISPENSE :

Formulaire de demande annexé

Demande en cours

Toute demande de dispense doit être déposée **au plus tard le jour de l'inscription**, sous forme écrite et accompagnée des documents justificatifs. Le formulaire de demande de dispense est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ge.ch/>

**C) ANNULATION DE L'INSCRIPTION** : Le candidat peut annuler son inscription aux examens se présentant avec un simple courrier de renonciation à la réception de l'IFAGE **jusqu'au 23 août 2019** au plus tard. Passé ce délai et sans justificatif valable, l'absence sera considérée comme un échec. Dans tous les cas, l'émolument d'inscription reste non-remboursable.

**D) REMARQUE IMPORTANTE** : L'admission d'un candidat aux examens ne préjuge pas des autres conditions d'attribution requises pour l'obtention de la carte professionnelle de chauffeur de taxi ou de VTC, en vertu des articles 5 LTVTC et 3, 4, 5, 6 RTVTC

<u>Lu et approuvé,</u> signature du candidat :	Genève, le (date) :	Méthode de paiement : <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Carte bancaire	Prix : <input type="checkbox"/> Taxi CHF 750.00 <input type="checkbox"/> VTC CHF 300.00
---	---------------------	--	---